



L'édito

LE MINISTRE DES INÉGALITÉS

GESTION CHAOTIQUE ?

Alors que la crise sanitaire se poursuit depuis bientôt un an, le ministre de l'Education nationale affiche une gestion chaotique mais poursuit sa volonté de transformation à marche forcée du système éducatif.

Les réformes s'enchaînent : à peine celle du lycée arrive-t-elle à son terme avec le « grand oral » qu'on organise celle des concours et de la formation initiale, tout en lançant l'auto-évaluation des établissements... en attendant les évolutions du métier en conclusion du « Grenelle de l'Education ». Il s'agit d'un vrai changement de modèle où l'individualisme et la mise en concurrence doivent devenir la norme, pour les personnels comme pour les élèves.

L'EXPRESSION DE LA COLÈRE

Dans l'académie, malgré le contexte difficile, un collègue sur deux en collège et un collègue sur trois en lycée, se sont mis en grève le 26 janvier. Les motifs de mécontentement étaient déjà nombreux et l'annonce de la suppression de 120 postes d'enseignants des DGH des établissements à la rentrée prochaine pour une prévision de près de 1000 élèves de plus en a rajouté un. Elle se traduit partout par une hausse des HS, des compléments de service plus nombreux, des mesures de carte scolaire, sans oublier les refus de temps partiels. C'est une dégradation des conditions de travail et d'enseignement sans précédent, depuis les années Sarkozy, quand J.M. Blanquer était à la tête de la DGESCO.

PERSPECTIVE DE RENTRÉE 2021 DÉGRADÉE...

Le SNES académique a engagé une campagne « alerte rentrée 2021 » pour poursuivre l'action à l'échelle des établissements et obtenir des moyens supplémentaires partout où c'est nécessaire : le refus des DGH dans les conseils d'administration, les courriers aux DASEN, les demandes d'audience aux élus LREM, l'adoption de motions avec le soutien des parents d'élèves sont primordiaux pour faire connaître la réalité de la politique gouvernementale. Les effets de la crise sanitaire sur le niveau des élèves est un sujet d'inquiétude majeur et partagé.

REPRENDRE LE CHEMIN DES MOBILISATIONS !

Le SNES-FSU entend contribuer à informer les collègues sur les enjeux des réformes en cours et poursuivre la mobilisation des personnels pour un véritable plan d'urgence pour le service public d'éducation avec des moyens à la hauteur des besoins pour une école au service de la réussite de tous les élèves, une autre politique éducative et une revalorisation de l'ensemble des métiers et professions.



Frédérique Lalys et Matthieu Mahéo

Co-secrétaires généraux du SNES-FSU Bretagne

3 février 2021

Pour ne pas rester isolé-e !



« SE SYNDIQUER, C'EST AGIR ENSEMBLE ! »



Pour être informé-e publications, méls d'alerte, stages...

Pour se joindre à un collectif professionnel solidaire !

Pour garder la main sur son métier et défendre ensemble nos droits collectifs et individuels !

Parce que ce n'est pas cher !

Cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et la quotité de service. 66% remboursés par les impôts !

rennes.snes.edu/pour-adherer.html

26 Janvier : belle mobilisation pour les salaires, les conditions de travail, les postes...

1 collègue sur 2 en grève en collège, 1 sur 3 en lycée !



Rennes (35)



Brest (29)



St-Brieuc (22)

Rennes (35)

AED : après la grève du 1^{er} décembre 2020, la mobilisation continue !



▲ Saint-Brieuc, 19/01/2021



Rennes, 19/01/2021 ▲

Les mobilisations se poursuivent contre la loi Sécurité globale ...



Lannion (22), 16/01/2021



Retrouvez toute l'actualité syndicale du SNES Bretagne sur notre site : rennes.snes.edu



Et sur notre fil Twitter :

twitter.com/Snes_Bretagne



N'hésitez pas à nous signaler les mobilisations de vos établissements : s3ren@snes.edu

QUELLE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE ?

Alors que la perspective de sortie de la crise sanitaire s'éloigne, la gestion chaotique du gouvernement français se poursuit y compris dans le domaine éducatif.

Le ministère a publié lundi 1^{er} février un nouveau protocole sanitaire pour prendre en compte l'évolution de la circulation du virus, et en particulier l'émergence de variants. Il préconise désormais une « distance de deux mètres » entre élèves à la cantine, ou à défaut entre élèves d'un même groupe... et insiste sur « l'aération renforcée » quelques minutes toutes les heures. Il s'agit de transcrire les recommandations des autorités de santé (HCSP) sans pouvoir véritablement les mettre en œuvre. Dans les établissements scolaires, le port du masque (de type I) tient souvent lieu de geste barrière. **La possibilité ouverte aux lycées de recourir à un enseignement hybride a permis d'assurer une distance physique entre les élèves**, mais la pression des parents d'élèves est parfois forte pour demander un retour de tous à 100 % en présentiel. En effet, des établissements privés catholiques ayant fait le choix de « prendre le risque » de ne pas assurer des distances se targuent d'accueillir tous les élèves... Mais ils sont rattrapés par la réalité puisque plusieurs sont devenus des clusters et se sont vus fermés par décision préfectorale. De fait, de plus en plus d'établissements privés demandent à passer en « hybride ».

Le SNES-FSU demande toujours un cadrage national sur la mise en place des demi-groupes et l'extension des possibilités de dédoublements aux collèges qui en feraient

la demande. Dans ce contexte, le Rectorat reste prudent et n'incite pas à un retour précipité des élèves. Au contraire, il a diffusé le 21/01 aux chefs d'établissements un rappel des modalités de l'enseignement hybride. Lutter contre l'épidémie tout en maintenant les établissements scolaires ouverts doit être une priorité, mais elle exige de l'anticipation et de la transparence. J.-M. Blanquer semble hélas privilégier les annonces médiatiques et les fameux « scénarios sur la table » plutôt que la vérité et la concertation. Outre l'absence de véritable « protocole renforcé », les chiffres communiqués toutes les semaines par le ministère accusent systématiquement un écart considérable avec ceux de Santé publique France. Après le retrait précipité des masques potentiellement toxiques fournis à la rentrée, la livraison de janvier est constituée de masques conformes (type I) mais souvent trop petits. Le million de test (50 000 pour la Bretagne) annoncé par mois peine à se concrétiser, et là où les tests antigéniques sont effectués plusieurs témoignages mettent en doute leur efficacité. Enfin, la vaccination des enseignants annoncée pour mars, puis février, puis juin n'est désormais plus évoquée...

Dans le contexte incertain face aux variants du virus, le SNES-FSU rappelle que la prévention et la protection des personnels et des élèves sont un impératif.

Matthieu Mahéo

BAC 2021 : CONTRÔLE CONTINU POUR EXAMEN DISCONTINU ?

Le jeudi 21 janvier à 21h30, les enseignants de lycée ont reçu un mail de J-M Blanquer pour leur annoncer la suppression des épreuves terminales du BAC prévues mi-mars. En début de semaine, pourtant, il prévoyait encore de demander aux enseignants d'organiser des révisions pendant les vacances de février...

La nouvelle a été accueillie avec soulagement par les élèves et les enseignants car la tenue des épreuves de spécialité en mars était devenue de plus en plus invraisemblable. Mais un problème en chasse un autre car le choix de l'**annulation, plutôt que le report en juin, comme le demandait le SNES-FSU, fait basculer le BAC 2021 vers un contrôle continu quasi intégral.**

En effet, il ne subsiste plus que le « Grand oral » prévu en juin après les résultats de *Parcoursup*. Cette nouvelle épreuve, dont les contours restent encore souvent flous aux yeux même des collègues de spécialité qui sont censés y préparer les élèves, est tout ce qui reste du Bac Blanquer. On mesure donc bien l'importance symbolique qu'elle a pour le ministre, bien plus que pour les élèves. **Or le contrôle continu et le grand oral risquent encore d'accentuer les inégalités entre établissements et entre**

élèves. L'expérience des TPE illustre bien les écarts de pratiques qui pouvaient exister, et en particulier la tentation du réseau privé de « surnoter » ses élèves. On assiste également de plus en plus à des pressions des élèves... ou de leurs parents pour remonter des notes, ou faire des devoirs supplémentaires de rattrapage. L'enjeu de *Parcoursup* pèse et l'opacité des algorithmes de sélection contribue à cristalliser le poids des notes. L'harmonisation promise reste une chimère car les habitudes d'un lycée à l'autre sont profondément ancrées, tout comme la manière dont chacun se représente son rôle et ses responsabilités.

Pour en revenir à un diplôme national, et lutter contre les inégalités, le SNES-FSU continue à revendiquer un cadrage national commun, seul à même de garantir l'équité entre les élèves.

Matthieu Mahéo

AUTOEVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS : ATTENTION DANGER !

La démarche d'autoévaluation des établissements mise en place par la loi Blanquer de juillet 2019 se présente comme anodine et dans la continuité des pratiques déjà menées du type « projet d'établissement » ou « contrats d'objectifs ». Il s'agit pourtant des prémices de la « révolution des ressources humaines dans l'éducation nationale » promise par J.-M. Blanquer aux députés le 19 janvier dernier qui doit faire des chefs d'établissements de véritables « managers » ...

Fidèle à sa méthode qui consiste à fractionner les réformes pour les rendre moins immédiatement lisibles et éviter les levées de bouclier, J.-M. Blanquer a mis en place en juin 2020 un conseil d'évaluation de l'école (CEE) entièrement acquis à sa cause en lieu et place du conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) qui jouissait d'une plus grande autonomie. C'est ce conseil qui doit piloter l'évaluation des établissements et la démarche d'autoévaluation, conçue comme un levier de transformation du système éducatif. Dans le cadre du Grenelle de l'Education, les propositions des « experts » –là encore choisis par le ministère pour leur conformité à ses vues– complètent le dispositif : **l'autonomie des établissements est présentée comme le totem de la réussite, associée naturellement au recrutement local et à l'abandon de l'avancement automatique.** Il s'agit bien « d'acculturer dès le début de carrière les enseignants aux réalités du leadership » pour leur « apprendre l'alphabet du management »...

C'est bien dans ce contexte général, et avec cette perspective de mettre en place dès cette année des « Plan d'autonomie et de Réussite d'établissement » (PARE) et un « document d'objectifs » (DOCOB) en lieu et place des projets d'établissements, que l'autoévaluation prend tout son sens. En effet, la tendance n'est pas à octroyer des moyens supplémentaires mais bien de faire

mieux avec moins, tout en « responsabilisant les acteurs » pour leur faire porter le poids de leurs difficultés et leur imposer les « bonnes pratiques » professionnelles.

Concrètement, l'autoévaluation prend la forme d'un comité de pilotage composé des personnels et des usagers qui doit présenter une première analyse sur la base d'indicateurs plus ou moins choisis. Ensuite a lieu l'autoévaluation proprement dite fondée sur des questionnaires soumis à la communauté éducative, puis un rapport est rédigé avant une évaluation externe par des IPR et un chef d'établissement qui établit un rapport à destination des autorités académiques.

Dans l'académie de Rennes, ce sont 55 établissements qui sont concernés, très majoritairement des collèges (44 établissements) et seulement 4 lycées généraux et technologiques. **Le SNES-FSU a rappelé que la démarche ne pouvait relever que du volontariat et alerte sur les dangers potentiels du dispositif, particulièrement dans le contexte actuel.** Si tous les établissements doivent théoriquement être évalués tous les 5 ans au rythme de 20 % par an, il y a en ce moment bien d'autres priorités dans les collèges et les lycées !

N'hésitez pas à solliciter la section académique et votre section départementale pour toute question ou difficulté.

Matthieu Mahéo

PRIME D'ÉQUIPEMENT 150€ : Y'A COMME UN BUG !

Annoncé en grande pompe par J.-M. Blanquer, le versement de la prime informatique était attendu pour le mois de janvier 2021. Au 27 janvier 2021, jour du versement de la paie du mois, chacun a pu constater l'absence de cette prime. Pour les documentalistes et les CPE cela n'était pas une surprise puisque le ministère avait scandaleusement décidé de les en écarter. Si la prime devrait être versée sur la paie de février, ce retard marque une nouvelle manifes-

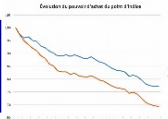
tation du mépris de ce ministère, tandis que nos professions sont victimes d'un déclassé salarial considérable (voir le simulateur du pouvoir d'achat perdu ci-contre) et que la profession doit prendre à sa charge de nombreux frais professionnels.

Le SNES-FSU continue d'agir dans les instances pour exiger une véritable revalorisation pour tous les personnels.

Vous pouvez également retrouver en ligne nos articles sur l'autoévaluation et différents outils pour réagir localement :

r.snes.edu/autoeval

Simulateur de la perte du pouvoir d'achat pour nos métiers :
r.snes.edu/PouvoirAchat



Joël Mariteau



Rennes, 26/01/2021

Rennes le 26 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grève dans l'éducation : une mobilisation importante en Bretagne

Un collègue sur 2 en collège et un sur 3 en lycée dans le réseau public en Bretagne se sont mis en grève aujourd'hui. Cette mobilisation, dans le contexte compliqué que nous connaissons, est significative et a atteint par endroits des chiffres très importants : 90 % au collège de Loudéac, 90 % au collège Mendès France de Morlaix, 75 % au collège Segalen de Chateaugiron, 70 % au lycée Colbert de Lorient...

Enseignants, Assistants d'éducation, AESH, CPE, Psychologues de l'Éducation Nationale, infirmières, les cortèges étaient variés traduisant le ras le bol et la colère qui touchent aujourd'hui les personnels.

La mobilisation est particulièrement importante en collège, grand oublié des annonces de Jean-Michel Blanquer depuis des mois, notamment sur le plan sanitaire. De plus, la rentrée se prépare dans l'académie avec près de 1000 élèves en plus et 123 postes en moins face aux accents des écarts scolaires et que cette rentrée 2021 nécessiterait des moyens renforcés pour prendre en charge les difficultés des élèves.

Dans les collèges cette baisse, pour la 4^e année consécutive, aura des conséquences pédagogiques importantes : hausse des effectifs de classes, très peu de possibilités de travail en petits groupes. Dans les lycées, les Dotations Globales Horaires (DGH) en baisse vont conduire à une diminution de l'offre de formation. Les conséquences sur les conditions de travail sont aussi au cœur des préoccupations : suppressions de postes et compléments de services nombreux, alourdissement de la charge de travail du fait des heures supplémentaires imposées en lieu et place de l'indispensable revalorisation des salaires.

Les surveillants des vies scolaires ont été très nombreux et nombreuses à faire grève pour dénoncer la précarité des missions des AED, pourtant essentielles au bon fonctionnement des établissements et le manque de personnel pour accompagner les élèves.

Le ministre doit enfin entendre les personnels qui se battent au quotidien pour maintenir le service public d'éducation, abandonner les réformes à marche forcée (orientation, lycée, bac) et les suppressions de postes. Il doit sortir de sa gestion chaotique de la crise sanitaire et reconnaître l'investissement des acteurs et actrices de l'éducation Nationale en revalorisant les métiers du second degré.

Dans l'immédiat, le SNES-FSU Bretagne appelle les collègues à rejeter les DGH dans les conseils d'administration et à faire connaître aux parents et à l'opinion publique les besoins réels des établissements.

RENTRÉE 2021 : HALTE AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS LE SECOND DEGRÉ...

Après deux années de baisse dans le second degré public, l'académie devrait connaître à la rentrée 2021 un regain démographique. Pour autant, la politique de destruction d'emplois publics se poursuit... Lors du CTA, qui s'est réuni le 19 janvier, toutes les organisations syndicales ont rejeté ces orientations budgétaires néfastes !

REPRISE DÉMOGRAPHIQUE ATTENDUE : + 969 ÉLÈVES !

En 2019, la baisse de 257 élèves – au lieu d'une hausse attendue de 509 élèves – affectait essentiellement le niveau seconde et profitait partiellement au réseau privé, conséquence de la mise en œuvre de la réforme du lycée. En 2020, la baisse constatée est de -151 élèves (au lieu de -379 attendus par le rectorat), avec une petite progression des effectifs en collège et une baisse en LGT, sauf en LP (+110 élèves). Cette baisse est à relativiser car avec l'absence de doublants (bac en contrôle continu après le confinement), plus de 600 élèves n'ont pas eu à se réinscrire en Terminale, un sacré effet d'aubaine pour le rectorat alors que les effectifs poussaient en seconde.

Pour la rentrée 2021, la hausse toucherait essentiellement les LGT avec +717 élèves (conséquence de la hausse en collège de 2017), les LP et les collèges aussi mais dans une moindre mesure (respectivement +103 et +177). Tous les départements sont concernés excepté le Morbihan.

DOTATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE

DOTATIONS DANS LES DGH R2021	HP ETP (emplois)	HS ETP (HSA)	SOLDE
Collèges	- 36	+ 22	-14
SEGPA	0	0	0
ULIS Collège	+ 4	0	+ 4
Lycées généraux et technologiques	- 55	+ 46	- 9
Lycées professionnels	- 18	+ 8,5	- 9,5
Dispositifs particuliers (UPE2A, FLS...)	+ 1,1	0	+ 1,1
Post Bac (BTS, CPGE...)	- 19,5	0	- 19,5
TOTAL	- 123,4	+ 76,5	- 46,9

Lecture : les DGH des collèges perdent 36 postes « compensés » par 22 ETP en HSA (396 HSA).

La baisse des heures poste en collège, pour la 4^e année consécutive, alors que les effectifs sont en hausse depuis 3 ans, continue de dégrader les conditions d'enseignement. Les marges de manœuvre pour créer des groupes et travailler différemment se réduisent comme peau de chagrin, le cadre des 26 heures par division et 3 heures de marge étant très insuffisant, alors que le confinement a encore creusé les écarts scolaires. En LGT, les 55 ETP HP en moins (-9 ETP nets pour 717 élèves de plus) diminueront les possibilités de créer des enseignements de spécialité et des options.

Alors que les collègues sont déjà surchargés de travail et épuisés, les DGH en préparation dans les établissements induisent suppressions de postes, compléments de services, pression aux HSA et refus des temps partiels non autorisés...

MAIS ENCORE DES POSTES EN MOINS : -120 !

Cette hausse du nombre d'élèves s'accompagne d'une nette diminution du nombre d'enseignants ! Le ministère justifie ces retraits d'emplois par une évolution démographique mesurée (0,6%) comparativement à d'autres académies et par la priorité réaffirmée en faveur du 1^{er} degré ; le rectorat quant à lui, prétend que les moyens d'enseignement sont maintenus au prétexte que ces suppressions sont compensées par 80 ETP en HSA !

Or notre académie sera bien dépourvue de 80 emplois temps plein de personnels titulaires ou contractuels, en outre, comme le rectorat prévoit de redéployer 20 emplois supplémentaires vers les besoins de remplacement et que le Ministère retire les 19,5 postes attribués aux établissements à la rentrée 2020 pour faire face à la hausse inattendue d'élèves dans le post bac, ce sont au total plus de 120 postes pleins qui seront supprimés soit 2160 heures postes en moins dans les DGH.

EMPLOIS/EFFECTIFS :

ÉCART ENTRE LES RENTRÉES 2014 ET 2021

	Écart ETP HP R21 – R14	Écarts effectifs R21 – R14
Collège	- 64,8	+ 2009
LGT	+ 38	+ 4911
LP	- 36	+ 1095

Lecture : depuis la rentrée 2014, alors que les collèges de l'académie ont gagné 2009 élèves, ils ont perdu 64,8 emplois équivalent temps-plein (en HP), soit - 1166,4 h de DGH (en HP).

AUCUNE DOTATION POUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS : ASSISTANTS SOCIAUX, PSYEN, CPE...

A l'exception de 2 créations de postes pour les personnels de direction, financées par le Ministère à la suite de la création d'EPL dans l'académie.

LES HSA : UNE CHARGE DE TRAVAIL INEXORABLEMENT ACCRUE !



Alors que le temps de travail moyen des enseignant-es est actuellement de plus de 42 heures (chiffres de la DEPP), le ministère et le rectorat font le choix de renforcer à nouveau les HSA dans les DGH à la rentrée 2021, après l'adoption d'un décret en 2019 permettant aux chefs d'établissement d'en imposer deux aux collègues. Cela constitue un accroissement inexorable de la charge de travail.

GLOSSAIRE

DGH : dotation globale horaire
HP : heures postes (supports implantés en établissement).
ETP : emploi en équivalent temps plein (= un poste de titulaire, 1 ETP = 18h hebdo)
HSA : heures supplémentaires annuelles

LGT : lycée général et technologique
LP : lycée professionnel
EPL : établissement public local d'enseignement.
CTA : comité technique académique

DES H/e EN DIMINUTION A TOUS LES NIVEAUX : LES PLUS FAIBLES DEPUIS LA RENTRÉE 2014 !

H/e	R 2014	R 2015	R 2016	R 2017	R 2018	R 2019	R 2020	R 2021
Collège	1,19	1,189	1,194	1,196	1,196	1,2	1,185	1,181
Lycée GT	1,441	1,429	1,424	1,431	1,436	1,444	1,427	1,412
Lycée Pro					2,22	2,23	2,2	2,178

H/e : heures par élève

Cet indicateur est le nombre d'heures de la DGH (HSA comprises) rapporté à l'effectif élèves correspondant. Le H/e indique dans la dotation le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement apporté par un élève (dans une classe, un établissement, une académie). L'évolution de ce taux ou sa comparaison avec ceux d'autres établissements de même nature restent très instructives pour le suivi des DGH.

...ET À LA CASSE DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION SUR NOS TERRITOIRES !

LES ÉCARTS TERRITORIAUX : ÉVOLUTION DE LA RENTRÉE 2020 À 2021

ETP HP	Collège	LGT	LP	SEGPA	EREA	ULIS	Total
22	+ 8	0	- 8	0	0	+ 1	+ 1
29	- 19	- 24,5	- 3	0	0	+ 1	- 45,5
35	- 6	- 13,5	+ 1	0	0	+ 1	- 19,5
56	- 19	- 17	- 8	0	0	+ 1	- 43
Total	- 36	- 55	- 18	0	0	+ 4	- 105 *

* Il faut ajouter un retrait de 19,5 postes en post bac et soustraire 1,1 poste pour dispositif particulier afin d'arriver au total de - 123,4 emplois pour le 2nd degré.



ALERTE RENTRÉE 2021

Dans l'académie de Rennes, après un an de crise sanitaire et des difficultés croissantes pour de nombreux élèves, dont les effectifs sont croissants, le rectorat supprime des postes !

ÉVOLUTION ACADÉMIQUE RENTRÉE 2021 :

- COLLÈGES** : + 177 élèves, - 32 POSTES
- LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES** : + 717 élèves, - 55 POSTES
- ÉTABLISSEMENTS PROFESSIONNELS** : + 103 élèves, - 18 POSTES

élèves
 postes
 HP
 HS

AGIR ENSEMBLE !

Retrouvez sur notre site des modèles de motions, de courriers et des visuels pour relayer vos demandes sur les réseaux sociaux ou dans la presse.

r.snes.edu/AgirEnsemble

Dossier « rentrée 2021 »
réalisé par FRÉDÉRIQUE LALYS sur la base des documents du CTA

DES OUTILS POUR AGIR EN C.A.

Pour agir en CA, vous pouvez vous appuyer sur le courrier de S1 n°3, spécial « rentrée 2021 », qui présente les enjeux ainsi que les références réglementaires, afin de faciliter vos interventions. Cette publication, adressée à tous les Secrétaires d'établissements (S1), peut être téléchargée sur le site du SNES-FSU national.



r.snes.edu/CS1R2021

CONTRE LE MATRAQUAGE MÉDIATIQUE DU MINISTRE ET GAGNER DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES !

Nombre de conseils d'administration ont alerté les parents d'élèves, rejeté leur DGH, voté des motions pour demander des moyens supplémentaires. Ces actions sont primordiales pour obtenir des améliorations (annuler des HSA pour supprimer un complément de service ou une mesure de carte) et montrer la réalité de la politique ministérielle.

Il faut les poursuivre jusqu'en juin et les populariser. Les sections départementales et la section académique rassemblent tous ces éléments afin de les relayer auprès des instances mais surtout de l'opinion publique : **ensemble faisons grandir les mobilisations et revendiquons des moyens pour la réussite de tous les élèves.**

LA COUPE EST PLEINE !



POINT DE VIGILANCE : SUPPORTS 6 HEURES POUR ÉTUDIANT-ES CONTRACTUEL-LES

A la session 2022 les concours sont repoussés en fin de M2 MEEF (2^e année du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) et intègrent à l'oral une épreuve d'entretien visant à valoriser l'expérience professionnelle des étudiant-es et à les pousser ainsi à prendre un contrat d'alternance de 6 h (ou 1/3 de service) en établissement ! Nous ne connaissons pas encore le calibrage d'étudiant-es contractuel-les pour notre académie, mais si vous voyez apparaître des supports dans vos DGH, faites-nous remonter l'information ! Ce nouveau dispositif pourra avoir des conséquences lourdes pour l'affectation des entrant-es dans l'académie, des TZR et des contractuel-les.

+ d'infos dans le tract d'information du SNES Bretagne :

r.snes.edu/TractStg

MESURES DE CARTE ET COMPLÉMENTS DE SERVICE

Avec 120 emplois (en heures postes) retirés dans l'académie pour la rentrée prochaine, les propositions de compléments de services ou de suppressions de postes sont en hausse. En dépit de l'action des élu-es SNES-FSU au CA pour empêcher ces situations, celles-ci seront parfois inévitables. Petit rappel du cadre réglementaire.

Martin Georges-Saint-Marc

Qui est concerné-e ?

Lorsqu'un chef d'établissement met en place un complément de service donné (CSD) ou une mesure de carte scolaire (MCS) pour suppression de poste, il regarde d'abord s'il y a un **départ en retraite** (jusqu'au 01/10 inclus) dans l'équipe de la discipline concernée. Dans ce cas, c'est ce poste là qui sera supprimé (le/la futur retraité-e étant éventuellement placé-e sur une ZR en septembre).

Sinon, le chef cherche un **volontaire** dans l'équipe concernée. Si personne ne se propose, le CSD ou la MCS s'applique à celui qui détient **la plus faible ancienneté de poste dans l'établissement**. En cas d'égalité, on regarde l'ancienneté de service (l'échelon) pour départager les collègues, et si cela ne suffit pas, on considère le nombre d'enfants à charge.

Cas particulier : si c'est un *poste spécifique académique* qui fait l'objet d'une suppression, c'est son titulaire qui sera concerné, sans critère d'ancienneté.

Mesure de carte scolaire : quelles étapes m'attendent ?

Les suppressions (et créations) de postes seront présentées en CA, puis au niveau départemental (CTSD) et enfin au niveau académique (CTA le 25 mars). Durant ces étapes, vos élu-es SNES-FSU parviennent à améliorer certaines situations en obtenant le maintien de postes fragilisés.

Si la suppression de votre poste est décidée par le Recteur à l'issue de ces étapes, vous devrez obligatoirement participer au mouvement intra-académique, qui se déroulera entre mars et juin (voir ci-dessous).

Comment faire mes vœux pour le mouvement intra ?

Vous devrez faire dans l'ordre 4 vœux obligatoires bonifiés à hauteur de 1500 points :

- vœu « établissement » dans lequel vous perdez votre poste ;
- vœu « tout poste de la commune » du poste concerné ;
- vœu « tout poste dans le département » du poste concerné ;
- vœu « tout poste de l'académie ».

Si vous êtes agrégé-e, vous avez le droit de cibler « tout poste **en lycée** »

MOUVEMENT INTRA : DÉMARRAGE LE 17 MARS !

Les demandeurs de mutations ont pu mesurer l'an passé les conséquences de la loi « Fonction Publique » : avec la suppression des instances paritaires, c'est toute la transparence des opérations de mutations qui a disparu. Le SNES a dû intervenir pour obtenir un minimum d'informations chiffrées, mais beaucoup de barres sont désormais cachées aux collègues, sans même revenir sur les erreurs probables qui seront restées dans les projets de mutations. **Cette année, le serveur SIAM ouvrira du 17 mars (12h) au 1^{er} avril (12h) pour la saisie de vos vœux.** Les éléments de barème resteront identiques à ceux qui étaient en place l'an passé. Tout au long du printemps, les élu-es et militant-es du SNES-FSU seront à vos côtés pour vous conseiller dans vos choix et contrôler avec vous la justesse des éléments de votre dossier, car bien plus qu'auparavant, il ne faudra pas commettre d'erreurs dans vos vœux.

Temps partiel : vigilance !

Les tensions générées dans les DGH par les abondements en heures supplémentaires au détriment des heures postes peuvent pousser des chefs d'établissement à refuser d'accorder des temps partiels ou d'en modifier la quotité au nom des contraintes de service, voire de proposer des heures supplémentaires en HSE. **En cas de refus de votre temps partiel, il est possible de déposer des recours qui peuvent aboutir dans une CAPA. Contactez le SNES Bretagne pour être accompagné-e**

Et si je suis arrivé-e dans mon établissement par MCS ?

Si vous avez été affecté-e dans votre poste actuel par MCS avec un **vœu bonifié**, votre ancienneté de poste cumule vos années dans l'établissement actuel **et** vos années dans votre précédent établissement. Dernier arrivé ne signifie donc pas forcément plus faible ancienneté.

Complément de service : cas particulier

L'administration peut imposer le complément dans la même commune, vous êtes obligé-e de l'accepter. S'il est situé dans une autre commune, vous pouvez le refuser. Dans ce cas, votre poste sera supprimé et vous serez soumis-e à une mesure de carte scolaire. Attention : accepter un CSD plutôt qu'une MCS, c'est parfois se donner une chance de revenir à temps complet dans l'établissement **dès la rentrée 2021**, si l'équipe arrive à faire annuler les HSA dans la discipline d'ici là.

L'affectation grâce à l'un de ces 4 vœux :

- se fait au plus proche du poste actuel, en priorisant au sein d'une commune le même type d'établissement que celui dans lequel vous êtes ;
 - vous permettra de conserver dans votre nouvelle affectation l'ancienneté de poste acquise dans votre poste actuel.
 - Vous pouvez intercaler dans cette liste des vœux sur des établissements, communes ou départements différents qui ne seront pas bonifiés de 1500 points. Si vous êtes affecté-e via l'un de ces vœux, votre ancienneté de poste retombera à zéro, comme une mutation ordinaire.
 - Pour les prochains mouvements, vous bénéficierez de 1500 points sur le vœu établissement de votre poste actuel, ce qui vous rendra prioritaire en cas de libération ou de re-création d'un poste.
- En cas de doute ou de situation spécifique (TZR par exemple), n'hésitez pas à contacter la section académique du SNES-FSU.**

Mon poste ferme, un autre ouvre...

Les règles de MCS sont les mêmes pour toutes et tous : **l'affectation se fait au plus proche de votre poste.** Si votre poste est supprimé, vous serez réaffecté-e en priorité **dans votre commune**. Ainsi, si vous cherchez à obtenir un poste ouvrant ailleurs à la rentrée, il serait avisé de faire explicitement apparaître **l'établissement et la commune visés** dans votre liste de vœux.

ORIENTATION : ÉVALUATION OU ÉMANCIPATION ?

Le transfert des missions d'orientation vers les enseignants questionne sur leur identité métier. Enseigner une discipline contribue à l'émancipation de l'élève et à la réussite de son parcours. L'orientation n'est pas une matière, elle n'est pas évaluable, elle doit tenir compte des mécanismes socio-psychologiques à l'œuvre dans les choix des parcours des adolescents. En cela, le travail des PsyEN « éducation, Développement, Orientation » est essentiel. Le SNES-FSU défend des espaces d'échanges avec les équipes pluriprofessionnelles afin d'accompagner au mieux les élèves et les familles.

Solenne Ogier

POUR UNE CONCEPTION DE L'ORIENTATION AU BÉNÉFICE DE L'ÉLÈVE AU LYCÉE

Le nouveau vadémécum pour l'accompagnement à l'orientation au lycée général et technologique, les nombreuses fiches pratiques de l'ONISEP à destination des équipes éducatives attestent d'une volonté du ministère de transférer les missions d'orientation vers les enseignant-es, tout en fragilisant les services publics d'orientation de l'Éducation Nationale en réduisant les postes de psychologues « éducation, développement, orientation ».

Dans un contexte où la réforme du bac général, technologique et professionnel ne fait que renforcer les inégalités (sociales, de genre, territoriales), le bac de tous les possibles s'avère bien différent d'un établissement à un autre selon les enseignements proposés et selon les possibilités de parcours. **Les inégalités demeurent pour l'accès à l'enseignement supérieur. Rappelons que les propositions d'admission sur Parcoursup restent majoritairement favorables aux titulaires du bac général.**

Dans ce contexte de réformes en lien avec le transfert aux Régions de la compétence information des formations et des métiers, apparaissent des guides de « bonnes pratiques », la mise en place du référent « continuum » BRIO « Bretagne Réussite Information Orientation » nommé dans tous les lycées, ou encore des expérimentations comme celle de

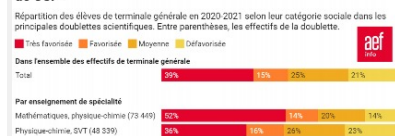
professeur référent des mêmes élèves en première et terminale. Ainsi, des ressources mises à disposition pour accompagner l'orientation et quelques jours de formation seraient suffisants pour endosser une partie des missions des PsyEN ? En suivant les « bonnes pratiques », l'information « efficace » promue par le ministère, en minorant le poids du social dans les différences de développement des adolescent-es, les professeurs ne risquent-ils pas de renforcer sans le vouloir ces phénomènes d'auto-sélection ? C'est bien l'originalité du métier de PsyEN EDO que de comprendre ce qui se joue pour un-e adolescent-e, entre le cours de son développement psychologique et social et son histoire singulière, son rapport aux savoirs et sa capacité à se projeter dans l'avenir. Cette conception ne semble pas correspondre au projet de ce gouvernement qui assimile orientation à assignation de places au nom du « réalisme économique » en promouvant par ailleurs des structures privées dans l'accompagnement à l'orientation sur Parcoursup, la publicité sur Pronote, des forums tels que l'Étudiant avec offres commerciales pour tous les élèves de plus de 15 ans participant !

Le SNES-FSU ne peut défendre de telles dérives et reste mobilisé pour le respect et les missions de chacun dans l'accompagnement des élèves et des familles dans le choix de leurs parcours.

BAC BLANQUER : AMPLIFICATEUR DES INÉGALITÉS SOCIALES ET GENRÉES !

Alors qu'en terminale générale 39 % des élèves viennent de milieux très favorisés, ces derniers sont surreprésentés dans 3 duos de spécialités, alliant mathématiques à physique-chimie, histoire-géo ou SES, reconstituant de fait d'anciennes « voies royales » vers le supérieur et attestant d'un accroissement des inégalités avec le lycée Blanquer.

En maths - physique chimie, 52% des élèves sont des enfants de CSP+



Lire la dépêche de l'AEF en accès libre : www.aefinfo.fr/depeche/642010

En Terminale, seuls 40% des élèves suivent l'enseignement de maths en spécialité (6h), c'est 45% dans le privé. Les filles y sont encore moins nombreuses car déjà sous représentées en 1^{ère}. Certes l'option maths complémentaires (3h) permet de garder un enseignement mais elle est facultative, sous-financée dans les DGH et les abandons sont nombreux.

Si 92% des élèves étudiaient les mathématiques jusqu'en Terminale dans le cadre des séries S, ES et l'option en L, le bac Blanquer aboutit à retirer les maths du bagage commun de près d'un élève sur trois par génération au lycée.

Lire la dépêche de l'AEF sur son site : www.aefinfo.fr/depeche/643465

POUR UNE POLITIQUE D'ORIENTATION ÉMANCIPATRICE AU COLLÈGE

La politique d'orientation au collège contribue à développer les ambitions de chacun en élargissant le champ des possibles, en luttant contre les inégalités scolaires. La diversité des publics constitue la norme au sein d'une classe de collège. Diversité marquée par l'hétérogénéité des acquis scolaires, du niveau de maîtrise des savoirs, de la langue, des modes d'implication, diversité de maîtrise des codes scolaires, du rapport au savoir, du désir d'apprendre. **Penser la diversité des élèves face aux apprentissages, ne peut s'inscrire que dans un travail collectif avec les équipes pluriprofessionnelles.** Y répondre par l'augmentation de protocoles (PPRE, PAP, PAI...), de vadémécums pour l'orientation, risquent d'enfermer l'élève dans une case tout en épuisant les équipes.

Concernant l'orientation post 3^e, les disparités demeurent. A la rentrée 2019, dans les établissements du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (35,4 %). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux en LP (53,0 %) et à plus de sept sur dix en Segpa (70,9 %). Si le taux de passage en 2^{nde} GT est relativement stable, il est de 67 % en

juin 2019 dans l'académie (63 % national) avec des disparités par département (70 % dans le 35 contre moins de 64 % dans le 22), **les disparités sociales dans l'accès à la 2^{nde} GT persistent.** Ainsi, les enfants d'ouvriers, d'agriculteurs ou d'employés de service expriment des souhaits d'orientation sensiblement moins ambitieux que ceux des enfants de cadres et de professions libérales qui ont le même niveau scolaire. La mise en place du *téléservice Orientation* et du *téléservice Affectation* pour les élèves et les familles ne fera que renforcer les inégalités. L'accès à une information dématérialisée pour répondre à la demande d'accompagnement dans les choix d'orientation va à l'encontre d'une école républicaine accessible à toutes et tous. **Le rôle des CIO et des psychologues EN est essentiel dans la contribution à la réussite des élèves en collège en privilégiant des temps d'échanges en équipe, et en aidant l'élève à faire des choix pour construire son parcours.**

Le SNES-FSU demande des moyens en personnels de l'Éducation Nationale pour répondre aux ambitions émancipatrices de la politique d'orientation au collège.

POUR ASSOCIER LES ADHÉRENT-ES AUX ORIENTATIONS ET RENFORCER LES ÉQUIPES MILITANTES, QUE VIVE LA DÉMOCRATIE DANS LE SYNDICAT !

UN NOUVEAU SECRÉTARIAT POUR LA SECTION ACADÉMIQUE, ÉLU APRÈS LE VOTE DES SYNDIQUÉ-ES

La Commission Administrative Académique du SNES-FSU (CAA) s'est réunie le 7 janvier 2021 à Rennes. Elle a validé les résultats des élections internes et a installé pour les 3 ans à venir les 62 élu-es de cette instance (31 titulaires et 31 suppléants), sorte de parlement du syndicat en Bretagne. Avec 88% des suffrages (+3,5 points) pour Unité et Action (UA) et 12% (-3 points) pour École Émancipée (EE), la tendance UA obtient 28 sièges de titulaires (+1) et EE obtient 3 sièges (-1). Le rapport d'activité du secrétariat académique sortant et le rapport financier académique ont par ailleurs été très largement validés par les syndiqué-es avec respectivement 92,1% (+5 points) et 92,4% (+7 points) de vote Pour.

Cette nouvelle CAA a voté à l'unanimité, moins une abstention, pour le nouveau secrétariat académique animé désormais par **deux co-secrétaires généraux, Frédérique Lalys et Matthieu Mahéo**. Ils prennent tous deux la suite de Gwénael Le Paih qui rejoint la direction nationale du SNES.

Cette nouvelle équipe assure le rôle exécutif du SNES dans l'académie jusque 2023.

SECRÉTARIAT ACADÉMIQUE DU SNES BRETAGNE (2020-2023)



Frédérique LALYS
Enseignante d'histoire-géographie,
collège Lurgat, Lanester
Co-secrétariat général, CTA,
Formation initiale, stages syndicaux



Matthieu MAHÉO
Enseignant de Lettres modernes,
lycée Anita Conti, Bruz
Co-secrétariat général, CTA, CHSCTA
Coordination avec la FSU et ses syndicats

CO-SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DU SNES-FSU BRETAGNE (2020-2023)



Joël MARITEAU
Enseignant d'histoire-géographie, Lycée Freyriaux, St Malo
Publications, communication,
Secteur emploi : Non-Titulaires



Françoise GIBERT
Enseignante d'histoire-géographie, Lycée Cécile Sorel
Secteur emploi, situations médicales,
Groupes métiers



Solenne OGIER
Enseignante de mathématiques et SES,
Lycée P. Merleau-Francois, Rennes
Orientation,
Catégorie PayEN



Pierre-Yves MORÉ
Conseiller Principal d'Éducation, Lycée V. Hugo, Hermonville
Secteur emploi, catégorie CPF,
Groupes métiers



Martin GEORGES-SAINT-MARC
Enseignant de mathématiques et SES,
Lycée P. Merleau-Francois, Rennes
Secteur emploi, agrégés, CAPA,
Outils numériques



Fabienne STÉPHAN
Enseignante d'anglais, collège M.J. King, L'Ifri
Secteur emploi



Didier QUIDU
Enseignant de technologie
collège Le Landry, Rennes
Trésorier



Juliette PERROT
Enseignante d'anglais
lycée Breizhvez, Rennes
Membre associée au
titre d'École Émancipée



MEMBRES ASSOCIÉS AU SECRÉTARIAT ACADÉMIQUE

Mathieu ALLENET
Enseignant d'anglais
Trésorier adjoint, suivi de la syndicalisation

Caroline LESNÉ
Enseignante d'anglais, 28 35
Secteur emploi - TZR

Philippe AMELOT
Enseignant de SVT, lycée Electronics, Rennes
Gestion du site rennes.snes.edu
Gestion de fichiers

Vous trouverez sur notre site le détail des résultats (comme ceux des précédents scrutins) et la composition de la CAA 2020/2023.

<https://r.snes.edu/caarennes>

La modalité retenue compte tenu de la crise sanitaire (un vote par correspondance de tous les adhérent-es à jour de leur cotisation en juin ou novembre 2020) n'a pas entravé le processus démocratique du syndicat, la participation est même en hausse pour le nombre de votes parvenus à la section à la veille du dépouillement le 16 décembre 2020.

Le secrétariat académique remercie tou-te-s les adhérent-es qui ont participé aux scrutins et fait vivre ainsi la démocratie dans leur syndicat.

LE CONGRÈS NATIONAL EST ANNULÉ !

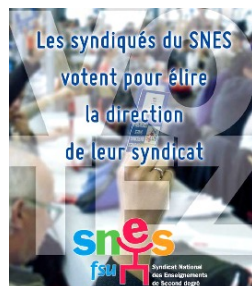
Le congrès national, prévu fin mars à Montpellier, est annulé compte tenu des incertitudes sanitaires. Le report se dessine sous un format réduit mais dégradé mi-mai avec des débats en partie en visio. La section académique convoquera en avril un congrès académique – *a priori* à Rennes et sur une journée – pour travailler à partir des textes préparatoires parus dans l'US du 23 janvier quelques thématiques prioritaires et organiser les opérations statutaires (notamment les votes sur les rapports nationaux d'activité et financier). Quelles que soient les conditions d'organisation des réunions, tout sera fait pour préserver la construction des mandats de manière collective avec validation par un vote. Pour compenser ce déficit de rencontres et de débats, un nouveau congrès national extra-ordinaire en 2022 n'est pas exclu à cette heure.



EN MAI, VOTE COMME IL TE PLAÎT !

Comme tous les 3 ans désormais, la direction nationale sera renouvelée en juin prochain après un vote des adhérent-es en mai. C'est un scrutin de listes. Les tendances qui animent le SNES (Unité et Action, École Émancipée, Émancipation et URIS) présentent chacune leurs candidat-es et une orientation. Le vote est organisé par les sections d'établissement ou par correspondance pour les collègues isolé-es ou retraité-es.

Le matériel et les consignes pour organiser le vote seront diffusés par la section académique en avril prochain.



MERCI GWEN !

Gwénaél Le Paih, Gwen pour les militant-es, était membre du secrétariat académique du SNES Bretagne et élu des personnels depuis 21 ans en CAPA, CTA puis en CHSCTA, secrétaire général académique depuis 2011 !

Sa connaissance des dossiers sur bien des aspects de notre syndicalisme, sa rigueur et sa perspicacité mais également sa disponibilité ont fait de Gwen un dirigeant syndical estimé et apprécié des collègues. Il quitte la section académique du SNES Bretagne pour rejoindre la direction nationale du SNES. Il va nous manquer mais nous savons que son expérience bretonne sera précieuse au SNES national !

Alors merci à toi Gwen et bon vent dans tes nouvelles fonctions !

Le secrétariat académique



SECTION ACADÉMIQUE DU SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax: 02 99 36 93 64

mél: s3ren@snes.edu

rennes.snes.edu

twitter.com/Snes_Bretagne

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré

Directeur de la publication : Gwénaél Le Paih – CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / PAO / Réalisation : Joël Mariteau – Conception et mise en page militantes

Crédit photographique : C. Flant, T. Hardy, M. Mahéo, J. Mariteau, J.-M. Nautré, SNES 35, SNES 56

Impression : GPO – Thorigné – Tel. 02 99 62 49 40

Imprimé sur papier certifié
Développement durable

